

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2021

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2021.

ADMINISTRATION GENERALE

3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal,
Considérant les délibérations des 8 juin 2020, 8 juillet 2020 et 13 mars 2021,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de modifier les commissions communales tels qu'indiqués ci-dessous :
 - Commission culture et évènementiel, 8 membres : Katia Bossuyt, Marianne Muller, Alexandra Wagner, Aurélien Ebel, Stéphanie Beinert, Aline Jacquenet, Bruno Dinel, M. Nicolas Repp, Sébastien Heckel (suppléant), Lucas Adam (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
 - Commission démocratie locale, 6 membres : Marianne Muller, Christine Stroh, Stéphanie Beinert, Erwann De Prat, Françoise Boissière, Martial Schillinger, Alain Herrmann (suppléant), François Vix (suppléant), Patrick Depyl (suppléant), Nicolas Repp (suppléant) ;
 - Commission économie, 7 membres : Alain Herrmann, Marianne Muller, Aline Jacquenet, Laurent Neff, Christophe Adam, Bruno Dinel, Martial Schillinger, Roger Bode (suppléant), Sébastien Heckel (suppléant), Patrick Depyl (suppléant), Nicolas Repp (suppléant) ;
 - Commission environnement, 8 membres : François Vix, Aurélien Ebel, Marie-Louise Picard, Laurent Neff, Erwann De Prat, Fanny Monneaux, Patrick Depyl, Nicolas Repp, Camille Meyer (suppléant), Stéphanie Beinert (suppléante), Bruno Dinel (suppléant), Martial Schillinger (suppléant) ;
 - Commission jeunesse, 8 membres : Alain Herrmann, Alexandra Wagner, Sébastien Heckel, Lucas Adam, Fanny Monneaux, Christophe Adam, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp, Katia Bossuyt (suppléante), Stéphanie Beinert (suppléante), Françoise Boissière (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;
 - Commission mobilités, 7 membres : Alain Herrmann, Camille Meyer, Aurélien Ebel, Annabelle Ravizzi Zillig, François Vix, Bruno Dinel, Martial Schillinger, Christine Stroh (suppléante), Laurent Neff (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Nicolas Repp (suppléant) ;
 - Commission santé environnementale, 6 membres : Pia Wolff Kieffer, Marie-Louise Picard, Clarisse Bonn, Fanny Monneaux, Françoise Boissière, Nicolas Repp, Bernard Weibl (suppléant), Laurent Neff (suppléant), Aurélie Lyautey (suppléante), Martial Schillinger (suppléant) ;

- Commission travaux, 7 membres : Alain Herrmann, Roger Bode, Camille Meyer, Christine Stroh, François Vix, Patrick Depyl, Martial Schillinger, Alexandra Wagner (suppléante), Lucas Adam (suppléant), Bruno Dinel (suppléant), Nicolas Repp (suppléant) ;
- Commission vie associative, 10 membres : Alain Herrmann, Marianne Muller, Alexandra Wagner, Aurélien Ebel, Bernard Weiblé, Christophe Adam, Lucas Adam, Stéphanie Beinert, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp, Camille Meyer (suppléant), Roger Bode (suppléant), Françoise Boissière (suppléante), Martial Schillinger (suppléant).

4. ANIMATION DE FIN D'ANNEE / MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET FIXATION DES DROITS DE PLACE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2224-18 et suivants,

Vu la consultation des organisations professionnelles prévue à l'article L.2224-18 du code précité,

Vu l'avis de la commission culture et évènementiel réunie le 19 octobre 2021,

Considérant la mise en place d'animations de l'Avent et d'un marché de Noël ouverts aux associations et aux acteurs économiques inscrits au registre du commerce et des sociétés,

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un règlement pour l'ensemble de ces animations,

Le conseil municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la mise en place et l'organisation du marché de Noël et des animations de l'Avent aux abords de la mairie,
- fixe à l'unanimité, le tarif de droit de place à 10€ par jour de présence pour les acteurs économiques,
- adopte à l'unanimité, le principe d'un emplacement à titre gratuit pour les associations,
- et prend connaissance du règlement destiné aux acteurs économiques et annexé à la présente délibération.

URBANISME - FONCIER

5. LOTISSEMENT TRISSERMATT / CONFIRMATION DE LA DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL, ORDONNANCEMENT DE SON ALIENATION ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 16 juin 2021, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 28 juillet 2021, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 août au 10 septembre 2021 ;

Considérant que les parcelles constitutives du chemin rural sont nécessaires à la réalisation du lotissement autorisé par le permis d'aménager délivré le 22 septembre 2020 à la Sàrl TOPAZE PROMOTION et à la Sàrl TRISSERMATT ;

Considérant que le conseil municipal a décidé de la désaffectation du chemin rural qui n'est plus utilisé par le public ;

Considérant que le commissaire enquêteur a confirmé l'absence d'usage du chemin par le public estimé que ledit chemin présentait un caractère accidentogène du fait de la proximité de la voie de chemin de fer ;

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur relatif à l'aliénation des chemins ruraux ;

Considérant l'absence de demande par les personnes intéressées groupées en association syndicale autorisée, dans les deux mois suivant l'ouverture de l'enquête publique, de prendre en charge l'entretien des chemins ruraux ;

Considérant que le Service des domaines a estimé la valeur du chemin rural à 47 520 euros ;

Considérant la liste des propriétaires riverains des parcelles ci-après, qui devront être mis en demeure d'acquérir les parcelles :

- Pour la parcelle cadastrée section 1 n° 40 : SNCF, CS20012, 9 rue Jean-Philippe Rameau à Saint Denis ;
- Pour la parcelle cadastrée section 1 n° 64 : Monsieur Brice Battistini, 18 rue des Roses à La Wantzenau.

Après en avoir délibéré,

- confirme à l'unanimité, la désaffectation du chemin rural composé des parcelles suivantes :

Parcelle	Désignation	Propriétaire	Surfaces en m ²
Section 1 n° 40	Chemin rural	Commune	620
Section 1 n° 64	Chemin rural		172
Surface en m ²			792

- ordonne à l'unanimité, l'aliénation des chemins ruraux conformément à la procédure prévue par l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime ;
- décide à l'unanimité, de fixer le prix de vente du mètre carré à 45,196 euros par mètre carré, soit un prix total de 35 795 euros ;
- arrête la liste des propriétaires riverains devant être mis en demeure d'acquérir les terrains ci-après :
- Pour la parcelle cadastrée section 1 n° 40 : SNCF, CS20012, 9 rue Jean-Philippe Rameau à Saint Denis ;
 - Pour la parcelle cadastrée section 1 n° 64 : Monsieur Brice Battistini, 18 rue des Roses à La Wantzenau.
- et autorise à l'unanimité, Madame le maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire.

AFFAIRES FINANCIERES

6. ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres suivants pour un montant total de 90.23 € :
- pour l'année 2017 : T312 pour 40.00 € ;
 - pour l'année 2019 : T77 pour 35.71 € ;
 - pour l'année 2020 : T734 pour 1.42 €, T739 pour 4.39 €, T758 pour 3.87 €, T774 pour 2.70 €, T788 pour 1.54 € ;
 - pour l'année 2021 : T67 pour 0.60 €.

7. REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION ET DE PENALITES DE RETARD DE LA TAXE D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission urbanisme et logement du 21 octobre 2021,

Après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse de 1107 € correspondant à une majoration et à des pénalités de retard sur le paiement d'une taxe d'urbanisme,
- et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout document correspondant à ce dossier.

8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission culture et événementiel du 19 octobre 2021,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 250 euros, dans le cadre de la participation au rallye étudiant « 4L Trophy 2022 » au Maroc, à l'association « Graouspeed ».

9. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES FOUS TO ARTS

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention maximale de 3 000 € à l'association les Fous to Arts sise à Strasbourg pour l'organisation de deux ateliers de théâtre hebdomadaires destinés aux jeunes durant l'année scolaire 2021-2022. Ladite subvention sera fractionnée en quatre versements, 3 acomptes trimestriels suivis d'un solde après la représentation finale ;

Il est précisé que dans le cas où seul un atelier prendra rang pour l'année scolaire 2021-2022, ces sommes seront divisées par deux.

10. TARIFICATION D'UNE MANIFESTATION DE LA SAISON CULTURELLE JANVIER / JUIN 2022

Le Conseil Municipal,

vu l'avis favorable de la commission culture et événementiel du 19 octobre 2021,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de la billetterie du spectacle comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Spectacles produits par la commune

N°	Spectacles payants	Tarif Plein	Tarif réduit	Tarif spécial
1	Concert La Philharmonie	18 €	15 €	6 €

Invitations	0 €
-------------	-----

11. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEUDIT NEUFELDGRUND

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission environnement et forêt du 2 novembre 2021,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle n° 130 section 20 d'une contenance totale de 62.38 ares pour un montant de 4366.60 € ainsi que les frais afférents,
- et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à l'acquisition de cette parcelle.

INTERCOMMUNALITE

12. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX / MISE EN PLACE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL (SAID) DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal,

Conformément au décret n°2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et à l'information du demandeur,

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 16 décembre 2016 adoptant le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux pour une durée de 6 ans,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'engagement de la commune de La Wantzenau au sein du Service d'Accueil et d'Information du Demandeur (SAID) et la labellisation de son lieu d'accueil, la mairie, en niveau 1 : Point Info.
- et autorise à l'unanimité, Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention d'application du Service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social de l'Eurométropole de Strasbourg.

RESSOURCES HUMAINES

13. PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent de rédacteur territorial, titulaire (catégorie B) à temps complet.

14. PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent d'agent de maîtrise territorial, titulaire (catégorie C) à temps complet.

ENVIRONNEMENT / FORET

15. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION PEFC

Le Conseil Municipal,

considérant l'avis favorable de la commission environnement et forêt du 2 novembre 2021,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la commune de La Wantzenau à la certification PEFC Alsace, pour sa forêt communale et pour une durée de 5 ans, à compter de 2021,
- et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

INFORMATION

16. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES A MADAME LE MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°del2020-08-06-23 du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises,

après avoir délibéré,

- prend acte des décisions ci-dessous, prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du Maire, prise le 5 octobre 2021, approuvant un avenant au marché relatif au réaménagement complet du parking des écoles Jules Verne et de l'accès au complexe sportif de La Wantzenau, avec la société Pontiggia, sise à Hoerdt, pour un montant de 48 861.10 € HT.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de seize délibérations et les membres suivants y ont assisté :

Monsieur Lucas ADAM, arrivé à 20h12. A été présent pour les points : « rapports de commissions », « plan partenarial de gestion de la demande d'information des demandeurs de logements locatifs sociaux / Mise en place du service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social de l'EMS », « information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Madame le Maire » et « communication du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ».

Monsieur Christophe ADAM

Monsieur Stéphanie BEINERT OBERLE

Monsieur Roger BODE

Madame Françoise BOISSIERE

Madame Clarisse BONN

Madame Katia BOSSUYT

Monsieur Erwann DE PRAT

Monsieur Patrick DEPYL

Monsieur Bruno DINEL

Monsieur Aurélien EBEL

Monsieur Sébastien HECKEL

Monsieur Alain HERRMANN

Madame Aline JACQUENET

Madame Michèle KANNENGIESER

Madame Aurélie LYAUTEY

Monsieur Camille MEYER

Madame Fanny MONNEAUX GADROY

Madame Marianne MULLER BOUDAUD

Monsieur Laurent NEFF

Madame Marie-Louise PICARD

Madame Annabelle RAVIZZI ZILLIG

Monsieur Nicolas REPP

Monsieur Martial SCHILLINGER

Madame Christine STROH

Monsieur François VIX

Madame Alexandra WAGNER GUIARD

Madame Pia WOLFF KIEFFER

Absents, excusés :

Monsieur Bernard WEIBLE a donné procuration à Monsieur Sébastien HECKEL

Affiché le 15 novembre 2021.